



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 40883

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les subventions accordées aux associations. Il le prie de bien vouloir lui indiquer le montant des subventions de l'État et des établissements publics sous tutelle de l'État (comme l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, par exemple) perçues, en 2013, le cas échéant, par l'association "La ligue des droits de l'Homme".

Texte de la réponse

L'Etat apporte depuis plusieurs années un soutien régulier aux associations « Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples » (MRAP), « Ligue des droits de l'homme » (LDH) et « SOS racisme », ces deux dernières étant reconnues d'utilité publique. En 2013, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, a accordé des subventions de 7 000 euros au MRAP, de 5 000 euros à la Ligue des Droits de l'Homme et de 50 000 euros à SOS racisme pour soutenir la mise en oeuvre d'actions de jeunesse et d'éducation populaire, auxquels s'ajoutent respectivement 7 164 euros, 21 492 euros et 21 492 euros sous forme d'unités de subventions, versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte du ministère afin de soutenir, au travers d'un emploi qualifié, la mise en oeuvre du projet associatif. L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) a accordé, pour le même exercice, 105 000 euros au MRAP, 85 000 euros à LDH et 255 000 euros à SOS racisme.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40883

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11159

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13312